

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398-CP 0914S05392-Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ – Imprimé par nos soins – Périodicité : Bimestriel

AVEC LA CGT : PROPOSER, REVENDIQUER ET AGIR ENSEMBLE

Le 20 octobre 2011, 3,2 millions d'agents de la fonction publique, fonctionnaires et non titulaires vont pour la première fois voter à des élections professionnelles généralisées. Dans les organismes de recherche, vous voterez par correspondance deux fois : pour le Comité Technique (CT) et pour la Commission Administrative Paritaire (CAP) dont vous dépendez ou pour les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les non titulaires. Ces élections permettront de fixer la représentativité de chaque organisation syndicale et d'élire les représentants des personnels. Pour ceux d'entre vous qui travaillez dans des unités hébergées par un établissement d'enseignement supérieur, vous pourrez aussi élire vos représentants au Comité technique de l'établissement.

L'élection au Comité Technique définira la représentativité syndicale et les moyens que l'administration accordera aux syndicats. En votant pour le SNTRS-CGT, vous lui donnerez les moyens de vous défendre.

Dès 2007, le Président de la République et le Gouvernement ont engagé un plan de casse sans précédent de la Fonction publique et des services publics. Plus de 130 000 emplois supprimés en quatre ans dans la Fonction publique de l'état et 100 000 autres suppressions sont programmées pour les deux prochaines années. Révision Générale des Politiques Publiques, abandon de missions et privatisations, remise en cause du statut, allongement de la durée de la cotisation et de l'âge de départ à la retraite, gel des salaires et recul du pouvoir d'achat des fonctionnaires..., la liste des mauvais coups ne cesse de s'allonger.

Au CNRS et dans les autres organismes

Dès 2005, le gouvernement avait annoncé sa volonté de transformer le CNRS en agence de moyen au service des universités. En 2008-2009, lors de la bataille contre le plan stratégique, le SNTRS-CGT a mené le combat pour éviter l'éclatement du CNRS et la sortie d'un certain nombre de disciplines. Ces luttes ont permis un sursis de 3 ans pour l'emploi, avec l'engagement du gouvernement de ne pas supprimer de postes jusqu'en 2013, engagement dont il faudra imposer le maintien. En même temps, la précarité s'est développée avec les appels d'offre de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ; les postes de travail occupés par les collègues sur CDD représentent 26% des effectifs ITA. La grande enquête sur la précarité leur a redonné la parole, il est urgent d'obtenir un plan d'intégration.

Le Grand Emprunt et la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) sont au cœur d'une restructuration de grande ampleur de la Recherche Publique qui accentue l'affaiblissement du CNRS. Les Délégations Globales de Gestion (DGG) qui commencent à se mettre en place sur des sites universitaires, concrétisent le transfert de la gestion des laboratoires vers les universités. Au CNRS comme ailleurs, la Direction participe activement à cette réorganisation, comme le clame son Président. Cette restructuration s'effectue autour d'une dizaine de pôles universitaires à « visibilité mondiale » qui seront asservis aux objectifs de compétitivité du patronat. Les pôles qui recevront les moyens les plus importants s'organisent autour d'Initiatives d'excellence (IDEX) dont le périmètre se limite généralement à des équipes qui représentent autour de 30% des laboratoires de ces sites. Quelques LABEX, EQUIPEX, Instituts de Recherche Technologique et Instituts Hospitaliers Universitaires situés en

dehors des IDEX, compléteront le dispositif. L'ANR et l'AERES accompagneront cette nouvelle transformation du système de recherche. Que vont devenir les laboratoires, les équipes qui se retrouveront hors des structures labellisées par les Investissements d'Avenir, qu'elles soient dans des territoires avec ou sans IDEX ? Quelles conséquences pour nos métiers ?



Les Directions du CNRS, de l'INSERM, etc. accompagnent cette politique sans état d'âme et préparent des organismes mis au service des grandes universités de recherche. La Délégation Globale de Gestion, les externalisations, les mutualisations vont contribuer à détériorer les conditions de travail de tous et portent le risque de mobilité forcée. Nos salaires risquent d'être de plus en plus individualisés, avec des primes modulables, distribuées en fonction de critères basés sur une fausse conception du mérite qui privilégiera ceux qui acceptent la mise en place de l'ensemble des réformes.

Face à ces attaques, il est nécessaire de s'organiser pour riposter. La CGT est déterminée à défendre la recherche et ses personnels.

Le SNTRS-CGT a le premier rendu public dès décembre 2010, la mise en place de la RGPP dans les organismes. La RGPP va organiser la restructuration, en mutualisant les métiers de la gestion et du soutien à la recherche. Elle menace les conditions de travail et l'affectation de nombreux collègues. Elle fera diminuer le nombre de titulaires et les recrutements, avec la baisse conséquente des possibilités de promotion (changements de corps et de grade), elle développera la précarité, rendra les conditions de travail des chercheurs plus difficiles.

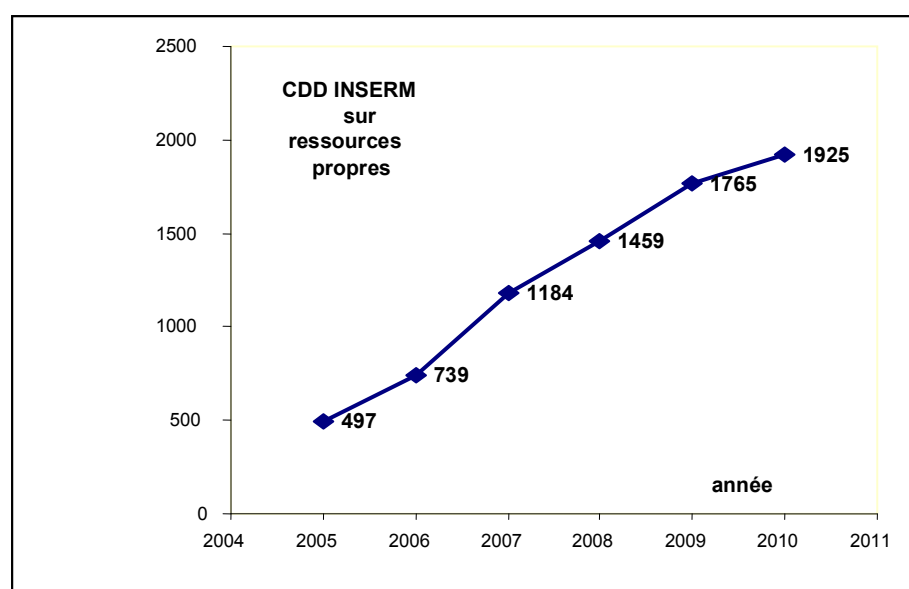
Le SNTRS-CGT, avec vous, dans vos services et vos laboratoires, entend construire un syndicalisme capable de mettre en mouvement le plus grand nombre, pour imposer d'autres choix. Agir ensemble, dans le souci de l'unité, pour des revendications largement partagées car élaborées démocratiquement, c'est pour nous la voie syndicale vers des avancées sociales à la hauteur de vos attentes. La détermination du SNTRS-CGT à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social ne peut déboucher que si elle s'accompagne du soutien et de la mobilisation des personnels. En renforçant le poids du SNTRS-CGT, vous lui donnerez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications, vous défendre et faire valoir les valeurs de la Fonction publique.

La précarité s'étend

Le SNTRS-CGT défend les droits des non-titulaires et leurs revendications

Estimé à près de 50 000 personnes, l'emploi précaire a explosé depuis 2008 dans l'enseignement supérieur et la recherche. Dans les EPST, la cause principale est une organisation de la recherche gouvernée par les appels à projet et la stagnation concomitante du financement régulier des laboratoires. Près de la moitié du budget de l'ANR sert à payer des salaires. Cette politique est la conséquence d'une volonté de réduction des coûts salariaux qui se traduit par la suppression de postes de fonctionnaires. Le dispositif de titularisation 2012-2015 et de transformation fin 2011 de CDD en CDI aura une portée limitée, du fait des conditions draconiennes d'ancienneté et de l'insuffisance des moyens.

1 815 CDD étaient rémunérés par le CNRS au 31 décembre 2005, ils étaient 8 234 le 31 décembre 2009. A l'INSERM, comme le montre la courbe ci-dessous, le nombre de CDD payés sur ressources propres a été multiplié par 4 entre 2005 et 2010. L'évolution est similaire pour les CDD payés sur d'autres ressources.



En 2010, les résultats de l'enquête sur la précarité conduite par l'intersyndicale, et pour laquelle le SNTRS-CGT a joué un rôle majeur, ont montré que la situation des précaires est très variable. La plupart ont des contrats de 6 mois à 3 ans et très rares sont les CDI. Les précaires à la recherche d'un emploi stable sont évidemment nombreux. Certains empiètent les CDD depuis 5, 6 ans et même parfois plus. Bien souvent les CDD ne sont pas reconduits dans le laboratoire où ils se trouvent.

Le développement de l'emploi des chercheurs non titulaires est lié à une politique de recrutement tardif sur postes statutaires. Cette politique a été menée depuis de nombreuses années par les gouvernements successifs, avec l'appui d'une partie des cadres scientifiques.

RECHERCHE PRÉCAIRE ...



Le projet de loi relatif à l'accès à l'emploi de titulaire

Le projet de loi relatif à l'accès à l'emploi de titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique sera voté par le Parlement avant la fin de l'année 2011. Tout en nous inquiétant sur l'avenir du statut des fonctionnaires, il ouvre la porte à de timides avancées pour les non titulaires, dont le SNTRS-CGT vous a informées pendant le printemps 2011. Encore faut-il que cette loi soit effectivement appliquée dans

l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Or, les Directions d'organisme, dont celle du CNRS, agissent sans vergogne pour empêcher l'application de cette loi dans les Etablissements de Recherche. Ainsi, la Direction du CNRS refuse dans les faits de mettre en œuvre des mesures conservatoires jusqu'à la publication de la loi. Depuis le 31 mars 2011, la plupart des agents sur CDD, dont le contrat arrive à terme et qui pourraient avoir 6 ans d'ancienneté ne sont pas renouvelés pour éviter la transformation automatique de leur CDD en CDI lors de la publication de la loi. En empêchant le passage en CDI et en ne renouvelant plus également de nombreux contrats après 3 ans d'ancienneté, les Directions espèrent limiter la pression pour les concours spécifiques de titularisation qu'elle doit prévoir pour les non titulaires CDI ou CDD ayant au moins 4 ans d'ancienneté à la date d'ouverture de ces concours. L'attitude du nouveau ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui, début septembre, n'a toujours pas rencontré les syndicats pour discuter de l'application de cette loi, encourage les Directions d'organisme dans leur volonté de blocage.

Les CDD et les CDI seront défendus aussi à la Commission Consultative Paritaire (CCP) des non titulaires.

Cette commission doit être consultée pour :

- Les questions relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai des CDD et de la période de stage des CDI ainsi qu'aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme,
- Toute question d'ordre individuel concernant les agents non titulaires du CNRS,
- La CCP est un recours en cas de conflit avec la hiérarchie. Elle peut être saisie à l'initiative de l'agent.

Nous appelons les précaires à voter SNTRS-CGT à la CCP

Notre pouvoir d'achat coule

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires diminue depuis longtemps, notamment depuis la désindexation de nos salaires vis-à-vis des prix en 1983. Depuis 2000, les données officielles sont particulièrement claires. **Entre 2000 et 2010, la perte de notre pouvoir d'achat est de l'ordre de 10%** comme le montre le tableau ci-dessous qui compare l'évolution de la valeur du point indiciaire de la Fonction Publique avec l'évolution de l'indice INSEE pour les prix.

Evolution de l'indice INSEE des prix sur la période 2000-2010	Hors tabac	Avec tabac
	+ 19,18%	+20,51%
Evolution du point de indice Fonction Publique pour les salaires entre 2000 et 2010	+9,05%	

Entre 2000 et 2010, la perte de pouvoir d'achat est de 9,13% hors tabac et de 10,50% en incluant le tabac.

Les conséquences de cette évolution sur notre salaire indiciaire sont considérables. Nous illustrons ci-après ces conséquences sur des salaires correspondant à divers grades. **La dégradation de notre pouvoir d'achat va s'accroître puisque le gouvernement a décidé en 2010 que la valeur du point d'indice de la Fonction Publique serait bloquée jusque fin 2013. Aujourd'hui, les programmes d'austérité décidés par le gouvernement sous la pression des marchés financiers conduisent à la hausse du chômage et de la précarité, pèsent sur les salaires, les pensions et les minima sociaux, donc sur le pouvoir d'achat. Ils affaiblissent le potentiel de croissance économique. Alors que ce sont les cadeaux, notamment fiscaux, au patronat et aux plus riches qui sont responsables du déficit.**

Fin de grade	AT1	ATP2	TCN	TCS	TCE	AI	IE HC	CR1 ou IR1	DR1 échelle B
Indices Nouveaux Majorés	369	392	463	489	514	551	783	821	1055
Perte mensuelle (en euros)	159	169	199	210	221	239	327	345	455

On ne peut pas sortir de cette crise en donnant encore et toujours plus de gages aux marchés financiers : les « plans de sauvetage » se multiplient et à chaque fois l'argent nécessaire pour « sauver » les financiers augmente. L'argent doit être mobilisé au service de l'emploi et de l'investissement productif.



Pas de carrière individuelle sans défense des droits collectifs

Des élus SNTRS-CGT en CAP pour défendre les personnels.

ROLE DES CAP

La CAP est une instance incontournable et essentielle dans la vie professionnelle des personnels. Elle est obligatoirement consultée pour donner son avis sur :

- **La carrière des ITA :**

Recrutement (prolongation de stage, titularisation), avancement de grade et d'échelon, promotion de corps au choix et sélection professionnelle, détachements (accueil et intégration), disponibilité, position hors cadre et mutation.

- **La défense des droits individuels :**

Refus de titularisation, discipline, insuffisance professionnelle, retard d'échelon, mutations autoritaires.

- **La CAP peut être saisie à la demande d'un agent ou des élus pour tout problème concernant :**

Le refus d'autorisation de temps partiel, les autorisations d'absence, l'acceptation d'une démission, le refus de formation permanente, le refus de mise à disposition, la réduction ou suppression de prime.

- **La CAP des chercheurs**

Elle est obligatoirement consultée pour : la discipline ou l'insuffisance professionnelle : les CAP peuvent être amenées à se réunir dans le cadre de procédures d'insuffisance professionnelle, de conseil de discipline et de mutation "dans l'intérêt de la recherche". Les autres domaines relèvent des compétences du Comité National.

- **La Commission de Réforme :**

Examine les dossiers des agents victimes d'un accident de trajet, de travail ou d'une affection entrant dans le cadre des maladies professionnelles. Les représentants du personnel ont pour rôle de contacter et conseiller les agents contestant leur dossier dans le cadre du code des pensions civiles et militaires.

Paroles d'élus ITA et chercheurs

« Ces dernières années, les demandes de prolongation de stage et licenciement sont en net accroissement. Trop souvent les CAP sont mises devant le fait accompli. Les dossiers arrivent trop tardivement dans l'année de stage et ne permettent pas aux membres des CAP de pouvoir mettre en place une étude complète et appropriée de la situation. »

« En ce qui concerne la défense des cas individuels au sein de l'ensemble des CAP, en cas de dossier nécessitant des précisions, **des binômes** peuvent être désignés (un représentant du personnel et un représentant de l'administration). Leur objectif est de fournir des compléments "Notre rôle est de veiller au respect du droit des agents, et nous nous transformons parfois en avocat. Nous sommes là pour pointer du doigt les dysfonctionnements. Cela peut être par exemple des problèmes de recrutements (surdiplômés, mauvais profil de poste), l'accompagnement des nouveaux recrutés stagiaires et parfois leur «sauvetage» en évitant une non-titularisation. »

« Notre rôle d'élu SNTRS CGT est de défendre l'agent en apportant un argumentaire concret. L'expérience prouve que quand nous développons des arguments solides, la direction les prend en considération. Dans les différents cas, les élus du SNTRS-CGT ont pris une part prépondérante à la préservation de l'emploi des agents concernés. Autre exemple, les propositions d'accélération d'échelon des ITA : les élus du SNTRS-CGT interviennent pour proposer les agents travaillant dans des unités de moins de 6 agents CNRS, qui sont éliminés par application de la règle du 1/6ème et veillent à une répartition équitable.»

« L'action des élus SNTRS-CGT en commission de réforme est guidée par les textes d'un statut qui régit la santé et le handicap, qui sont souvent mal connus des agents. Le mode de fonctionnement de cette commission ne permet pas de traiter ces dossiers dans les meilleures conditions, du fait que toute la procédure de traitement du dossier est faite sans qu'il y ait eu d'échange entre les agents concernés et les élus. Les élus interviennent en soutien dans les litiges. »

« La défense des agents qui sont dans des situations délicates demande un gros engagement et beaucoup de travail. Il s'agit de trouver tous les arguments qui peuvent contredire ceux avancés par la direction. Celle-ci prend bien garde de respecter la forme de ses demandes de sanctions. C'est une grande satisfaction de voir concrétiser l'article 1 des statuts de la CGT : « **la défense des intérêts moraux et professionnels des salariés.** »

Bilan des CAP : des agents défendus mais des carrières bloquées

Les élus SNTRS-CGT défendent les agents lors des CAP. Chaque année ils se battent pour des promotions équitables et (largement) méritées, bien que les CAP d'avancement laissent toujours un goût amer en mettant de côté des centaines de méritants non promus.

En raison de la diminution des recrutements les nombres de possibilités de changement de corps sont en baisse. La pression est très forte. Au CNRS par exemple en 2009, pour les changements de corps au choix des ITA, 7788 agents étaient promouvables ; 2531 ont été proposés pour 192 possibilités. Pour les changements de grade au choix des ITA, 3830 agents étaient promouvables ; 1995 ont été proposés pour 555 possibilités. Il faut absolument débloquent les carrières.

Les dossiers sont classés par la direction du laboratoire, puis par l'administration en région et au niveau national. Il y a trop de filtres. La grande majorité des dossiers n'est pas transmise à la CAP. Les agents ne sont pas informés de leur classement régional. Le SNTRS revendique la possibilité pour la CAP nationale d'examiner tous les dossiers des agents promouvables qui le demandent.

Le rôle du Comité Technique,

Le comité technique, (CT), se substitue à l'actuel comité technique paritaire. Dans une instance qui ne sera plus paritaire, les votes au CT mesureront l'avis des syndicats. En cas d'unanimité des représentants du personnel contre un projet, l'administration sera tenue de représenter son projet lors d'un CT ultérieur. Le CT traitera de toutes les questions relatives à l'organisation de l'organisme ainsi que de l'ensemble des éléments règlementaires. Il sera l'instance de consultation des représentants des personnels sur toutes les questions relatives aux carrières, aux conditions de travail et à l'hygiène et sécurité, à la politique d'action sociale et de formation permanente, à la politique indemnitaire des personnels, etc. **Tous les personnels, quelle que soit leur catégorie, sont directement concernés.**

L'action du SNTRS-CGT dans le précédent Comité Technique Paritaire du CNRS pour défendre les droits collectifs des personnels.

Au cours des derniers mandats du CTP, le SNTRS-CGT a fait face aux projets d'éclatement : plan stratégique, contrat d'objectif et modification du décret cadre du CNRS. Ce furent des batailles où le SNTRS-CGT s'est inscrit dans la défense de l'unicité du CNRS, des intérêts des personnels (carrières, primes), ainsi que sur les questions relatives aux conditions de travail. Lors de la création des Instituts qui ont remplacé les départements scientifiques, le SNTRS-CGT s'est battu en proposant de nombreux amendements afin de préserver la cohésion du CNRS et les prérogatives des conseils scientifiques d'Institut. Les représentants du SNTRS-CGT ont assumé pleinement leur rôle en s'appuyant sur les mobilisations des personnels.

Elections professionnelles

20 octobre 2011

Un rendez-vous à ne pas manquer !



LES ENJEUX A VENIR

Les réformes en cours se traduiront par des textes réglementaires ou des modifications statutaires soumis à l'avis du CT. Les labellisations (IDEX ; LABEX, etc.) vont transformer durablement les EPST. Le gouvernement, ainsi que les Directions souhaitent nous asservir à quelques universités à forte visibilité. Ces évolutions auront un impact sur la politique scientifique, sur l'autonomie et les moyens ainsi que sur la gestion des ressources humaines. **Le SNTRS-CGT poursuivra son action pour défendre la place des organismes dans le paysage de la recherche ainsi que leurs structures et les disciplines, garantes de l'interdisciplinarité.**

Nos métiers sont menacés. Les externalisations, les mutualisations, et les centralisations sont autant de mesures visant à réduire la masse salariale. Les conséquences seront sans appel pour la communauté : pertes des savoir faire, dégradation des conditions de travail, augmentation des tâches administratives ou technique pour les chercheurs et taylorisation des activités pour les Ingénieurs et Techniciens (IT). Les surcoûts de l'externalisation pèseront sur les moyens des unités. Ces méthodes ne génèrent que souffrances pour les personnels et inévitablement une baisse de l'efficacité pour les collectifs de travail. Le SNTRS-CGT s'est battu contre l'externalisation des métiers des personnels en catégorie C et continue d'exiger le recrutement en catégorie C. Le SNTRS-CGT se battra contre l'externalisation et la mutualisation des fonctions support et soutien à la recherche : informatique, documentation, gestion, logistique. Nous défendons l'idée d'un métier de chercheur à temps plein et la diversité des métiers ITA.

Nos qualifications ne sont pas reconnues. Le SNTRS-CGT se bat pour la reconnaissance des qualifications et un vrai plan de reclassement, pour les ITA et les chercheurs. Il faut un déblocage des carrières. Les chercheurs doivent continuer à être évalués par le comité national au CNRS ou les instances équivalentes dans les autres EPST. La qualification des ITA doit être reconnue par une véritable évaluation professionnelle par les pairs experts, en tenant compte du contexte de travail.

Le SNTRS-CGT continuera à défendre les statuts des personnels. Nous avons refusé le déclassement du recrutement des BTS et DUT en classe supérieure du corps des techniciens. Nous revendiquons pour les diplômés d'un BTS ou d'un DUT le maintien du recrutement en catégorie A. La réforme du corps des techniciens qui entrera en application, si elle allonge un peu les fins de grille, ralentit les débuts de carrière. Le SNTRS-CGT exige de véritables négociations statutaires. Il faut relever les débuts de carrière dans tous les corps, et permettre à chacun d'avoir dans son corps de recrutement un salaire qui, en fin de grille, soit le double de celui du début de grille. Il faut d'urgence une refonte de la catégorie A.

La modulation des rémunérations (Prime d'excellence scientifique ou modulation de la Prime de Participation à la Recherche) apparaît comme une solution à moindre coût qui oppose les personnels et nie les problèmes d'attractivité des carrières. Le SNTRS-CGT demande depuis de nombreuses années une remise à plat du système indemnitaire. L'usage abusif de primes individualisées autant que les politiques de modulation génèrent des discriminations entre les agents.

Depuis des années, le SNTRS-CGT dénonce l'explosion de la précarité répondant souvent à des besoins permanents dans nos services et laboratoires. Il se bat pour exiger un plan de titularisation pour les précaires et des créations d'emploi pour les nouveaux besoins, l'anticipation et l'accompagnement des départs afin de favoriser les transmissions de savoirs et de savoir-faire.

LES REVENDICATIONS DU SNTRS-CGT :

Dans un contexte de réformes désorganisant la recherche et les organismes, le SNTRS-CGT et ses candidats s'engagent dans une action de défense de la recherche, des établissements, des salaires et des emplois. Ils portent de véritables propositions alternatives illustrant ses valeurs humaines, sociales et démocratiques.

Pour la défense du service public de recherche.

- Préservation de la liberté de recherche
- Maintien des EPST dans toutes leurs prérogatives et une véritable coopération avec les universités
- L'augmentation des moyens budgétaires des services et des unités de recherche
- L'évaluation des unités par le comité national au CNRS et par les instances scientifiques équivalentes dans les autres EPST

Pour l'emploi

- Un plan de création d'emplois de fonctionnaires pour titulariser les précaires et satisfaire aux besoins de la science
- Le transfert immédiat de la moitié du budget de l'ANR pour créer des postes de titulaires dans les EPST et les Universités

Pour les personnels

- Le rattrapage des pertes du pouvoir d'achat par la revalorisation de la valeur du point d'indice
- Des revalorisations des carrières et des salaires
- L'allongement des grilles pour toutes les catégories
- La suppression des blocages statutaires pour les changements de corps
- Une prime à 20 % pour tous, non modulable et intégrée au salaire
- Dans l'immédiat l'attribution des primes doit être transparente
- Pour les chercheurs : Ils doivent continuer à être évalués par le comité national au CNRS ou par des instances équivalentes dans les autres EPST
- Pour les ITA : la mise en place de Commissions Préparatoires Régionales avec des représentants syndicaux et une reconnaissance des qualifications fondée sur une véritable évaluation professionnelle des ITA par des pairs experts

Les mêmes droits pour tous, titulaires et non titulaires (publications, propriété intellectuelle, logement, restauration, salaires, avancement indiciaire, reconnaissance des qualifications,...)

Dans les organismes, votez SNTRS-CGT dès réception du matériel électoral

**Dans les universités,
votez CGT à l'urne le 20 octobre 2011**



ADMINISTRATIFS CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS	J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T
THESARDS REJOIGNEZ UN SYNDICAT <i>Intercatégoriel Indépendant Démocratique Unitaire</i>	NOM : _____ Prénom : _____ Corps et grade : _____ Adresse du labo ou service : _____ Téléphone : _____ Fax: _____ Courrier Electronique : _____
SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 - Fax 01 49 58 35 33 - Mèl : sntscgt@vif.cnrs.fr Web : http://www.sntsr.fr	